

# **SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

## **APPEL A CANDIDATURE**

### **DE SURVEILLANTS DE PLAGE**

#### **SAISON 2020**

##### **Candidature à la surveillance des plages :**

Les personnes intéressées et titulaires des mentions requises mentionnées ci-après pour la surveillance des plages peuvent retirer un dossier de candidature dès que possible et le retourner **COMPLET** avant le **15 avril 2020** au :

##### **CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE CHAMPAGNOLE**

118 Chemin du Mont Rivel  
39300 CHAMPAGNOLE

**Tél :** 03 84 52 73 21 **mail :** [nwauquier@sdis39.fr](mailto:nwauquier@sdis39.fr)

Les candidats qui souhaitent suivre les compléments de formation nécessaires devront retourner la fiche réponse jointe au Centre de Secours Principal de Champagnole le plus rapidement possible, et ce en tout état de cause, **au moins trois semaines avant la date de début de la formation sollicitée.**

##### **Diplômes requis pour être surveillant de plage en 2020 :**

- BNSSA ou BEESAN, MNS ou BP JEPS AAN : En cours de validité (valable 5 ans date à date).
- CFAPSE ou PSE1 : Justifier d'une attestation de formation continue.
- FI SPV Saisonnier : Attestation sanctionnant la formation prévue à l'art. 4 de l'arrêté du 6 avril 1998 relatif aux SPV recrutés pour la surveillance des baignades et activités nautiques (**pour les candidats n'étant pas sapeur-pompier**). Validité 5 ans.  
Les SPV recrutés par engagement quinquennal, titulaires de la Formation Initiale SPV, sont dispensés de cette attestation.
- Permis fluvial : Obligatoire pour le chef de poste.

##### **Recyclage BNSSA**

**Les candidats sapeurs-pompiers du SDIS du Jura à recycler doivent :**

- 1) Remplir une demande de stage par intranet (WEBFOR)
- 2) Un dossier d'inscription de Profession Sport Loisirs 39 vous sera alors remis par le service formation de la DDSIS **à remettre au service Formation de la DDSIS.**

Ces deux inscriptions sont indispensables pour la constitution du dossier.

Les candidats à la surveillance **non sapeurs-pompiers** du Jura doivent :

- 1) soit justifier de leur recyclage dans un autre département,
- 2) soit demander un dossier d'inscription PSL 39 :



[gaetan.heim@profession-sport-loisirs.fr](mailto:gaetan.heim@profession-sport-loisirs.fr)

Tel: 03.84.24.02.06/ 06.22.79.60.76

**(Attention :** Formation prévue le 20 avril 2020 et examen prévu le 30 avril 2020. Une attestation de formation est nécessaire pour se présenter à l'examen).

### **Aptitude physique :**

L'engagement est subordonné à des conditions d'aptitude physique et médicale définies par l'arrêté du 6 mai 2000 du ministre de l'Intérieur.

Il est précédé d'un examen médical pratiqué par un médecin de sapeurs-pompiers.

A la date d'engagement de Sapeur pompier Volontaire Saisonnier :

- J'ai 18 ans au moins et 55 ans au plus.
- Je mesure au moins 1.60m, une tolérance de 3 cm peut être accordée.
- **Je suis vacciné DT Polio et j'ai reçu 3 injections contre l'hépatite B.**
- J'ai une vision minimum de 3/10<sup>ème</sup> à chaque œil.

Les candidats non sapeurs-pompiers extérieurs au Jura doivent prendre contact avec la Chefferie du Service de Santé (Tél : 03.84.87.08.68) pour les modalités spécifiques.

### **Hébergement :**

Les gestionnaires de plages peuvent fournir un logement pour les saisonniers dans les conditions suivantes :

- **Secteur Chalain** : nuitée à 8 € dont 4 € pris en charge par les gestionnaires : reste à charge du saisonnier 4 € par nuit (logement en chambres aux Maisons Familiales Rurales de Doucier) ; (tarifs 2018)
- **Secteur Clairvaux-Les-Lacs** : mise à disposition d'un emplacement de camping ;
- **Secteur Vouglans** : mise à disposition d'un emplacement de camping à la Base Nautique de Bellecin au tarif de 2,50 € la nuitée avec petit déjeuner offert (tarif préférentiel pour repas également) (attention places limitées). (tarifs 2018)

### **Recrutement :**

Les personnes ayant de longues périodes de disponibilité seront priorisées pour les recrutements.

## **Calendrier Formation 2020**

<b>STAGES</b>	<b>DATES / LIEU</b>	<b>Profil Candidat (SP SDIS39 - SP extérieur – candidat non SP)</b>
FI SPV saisonnier	26 juin 2020	Tout nouveau candidat postulant comme surveillant de plage pour la saison 2020
Recyclage BNSSA Natation- réglementation secourisme	20 avril 2020 Aquarel' à Lons	Titulaire du BNSSA > 5 ans date à date
Examen Recyclage BNSSA	30 avril 2020 Aquarel' à Lons	Titulaire du BNSSA > 5 ans date à date
Formation Continue Secourisme	14 mars, 4 avril, 23 mai, 13 juin à Lons. (le 14/03, priorité aux personnes qui recyclent le BNSSA)	Tout candidat ne pouvant présenter une attestation Formation Continue
Journée d'ouverture saison de surveillance 2020	Vendredi 26 juin 2020	Tous les sauveteurs nautiques affectés à la surveillance des plages été 2020
Formation continue des saisonniers	Chaque mardi à Clairvaux 2 participations obligatoires par surveillant, par mois	Tous les sauveteurs nautiques affectés à la surveillance des plages été 2020

### **Frais de formation :**

Pour les personnes ayant déjà surveillé en tant que saisonniers pour le SDIS du Jura lors des saisons précédentes :

- Recyclage BNSSA (formation + examen) gratuit ;
- Formation continue secourisme gratuite.

Pour les personnes non sapeur-pompier au SDIS 39, les frais de stage seront facturés à l'issue de la période estivale 2020 selon les modalités suivantes :

- Recyclage BNSSA (formation + examen) : 60 € (PSL39)
- Formation continue secourisme : 60 € (Union Départementale)
- FI SPV : 90 € (SDIS)

Les candidats qui auront travaillé comme sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pendant une période minimale de 3 semaines n'auront pas à payer de frais de formation (FI SPV saisonnier, formation continue secourisme et recyclage BNSSA). A contrario, les candidats qui auraient bénéficié des formations sans avoir réalisé de période de surveillance au SDIS du Jura recevront, à l'issue de la saison, un titre de recettes correspondant aux frais engagés par le SDIS.

***TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA SURVEILLANCE  
DES PLAGES DEVRA ETRE RETOURNE COMPLET AU CSP de  
CHAMPAGNOLE POUR***

**LE 15 AVRIL 2020.**

# FICHE REPONSE DE DEMANDE DE FORMATION POUR LA SURVEILLANCE DES PLAGES 2020

**A retourner au CSP de CHAMPAGNOLE au moins  
trois semaines**

**avant la date de la formation choisie**

NOM :

PRENOM :

Tél. :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Courriel :

Date obtention BNSSA :

**Cocher et compléter le tableau suivant :**

SPP SDIS 39 (indiquer le CIS d'appartenance)	SPV SDIS39 (indiquer le CIS d'appartenance)	SPP/SPV Autre SDIS (Indiquer le département)	Non SPP

**Je souhaite m'inscrire aux formations organisées par le SDIS39 suivantes :**

	OUI	NON
☞ Formation Initiale sapeur-pompier saisonnier 26 juin 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ Formation continue équipier secouriste (PSE 1) 14 mars 2020 (priorité recycl BNSSA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
04 avril 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23 mai 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13 juin 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ Formation de recyclage BNSSA 20 avril 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ Examen de recyclage BNSSA 30 avril 2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**SP du Jura : ne pas oublier de remplir une demande de stage auprès de votre chef de CIS**